



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN RÉGIONAL COMPLET DE MISE EN OEUVRE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

(Vendredi 8 décembre 2017, Montréal, Canada)

**Point 1.3 de l'ordre du jour : RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN
OEUVRE DU PLAN AFI SECFAL**

ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU PLAN AFI SECFAL

(Note présentée par le secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note soumet l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets du Plan AFI SECFAL à la 5^e réunion du Comité directeur, pour examen et débat.

1. CONTEXTE

1.1. Depuis le lancement du Plan AFI SECFAL, le Comité directeur a insisté sur la nécessité d'adopter une méthodologie basée sur les projets pour remédier aux difficultés et carences dans le domaine de la sûreté de l'aviation et la facilitation. L'objectif des projets est de servir de plateforme pour une approche harmonisée permettant d'exploiter les synergies dans le cadre de la campagne « Aucun pays laissé de côté ».

1.2. Le Comité directeur a demandé d'élaborer, en tant que priorité, des projets afin de faire participer les potentiels donateurs et d'autres contributeurs volontaires à la mobilisation des ressources et montrer aux Etats et à la communauté les avantages du Plan AFI SECFAL en matière de renforcement de la sûreté et de la facilitation. Cet appel a été réitéré par le Conseil de l'OACI dans ses observations.

1.3. En réponse à cette directive, le secrétariat a élaboré cinq projets, dont deux ont été initiés à la fois dans les domaines de la sûreté de l'aviation et de la facilitation et financés par le fonds du Plan et à travers les contributions volontaires des Etats. À compter de 2018, la mise en œuvre des projets sera accélérée avec un accent particulier sur l'assistance aux Etats et le recours au savoir-faire des experts répertoriés dans le cadre du CIS-AVSEC/FAL et en partenariat avec d'autres organisations ou donateurs.

2. ANALYSE

2.1. Le Comité directeur du Plan AFI SECFAL a régulièrement appelé à la mise en place d'un mécanisme afin de soutenir et aider les Etats dans leurs efforts des Etats pour remplir l'obligation qui leur incombe de se conformer aux SARPS de l'OACI, mettre en œuvre le programme de travail du Plan et atteindre les objectifs de la Déclaration et des Cibles de Windhoek sur la base d'une approche fondée sur les risques.

2.2. Vu l'insuffisance des ressources du Plan AFI SECFAL pour soutenir la mise en œuvre de son programme de travail et des activités connexes, le financement des projets fait peser une charge supplémentaire sur les maigres ressources. Par conséquent, il est impératif d'accroître les contributions volontaires et les autres contributions versées par les Etats et les donateurs, ou issues du budget-programme régulier de l'OACI, afin de répondre aux sollicitations actuelles et faciliter la réalisation des projets.

3. FINANCEMENT DES PROJETS

3.1. À ce jour, le Plan AFI SECFAL a reçu des contributions volontaires de trois Etats, à savoir la Malaisie, le Royaume d'Arabie Saoudite et l'Ouganda d'un montant total de 250 000 USD. Ce qui a permis la création du Fonds du Plan AFI SECFAL dont la gestion sera contrôlée et surveillée. C'est grâce à ces fonds que deux projets ont été initiés et d'autres activités du programme de travail réalisées. Les détails sur les estimations des coûts des projets figurent ici en **Annexes A et B, respectivement**.

3.2. La contribution du Royaume d'Arabie Saoudite qui s'élève à 150 000 USD a été consacrée à l'élaboration et la mise en œuvre des projets du Plan AFI SECFAL par le Comité d'évaluation des projets – Fonds volontaire de l'OACI (PRC-IVF).

3.3. Grâce au Fonds du Plan AFI SECFAL, le secrétariat a pu financer le séminaire juridique axé sur la ratification des instruments internationaux et des protocoles, en partenariat avec la Direction des affaires juridiques de l'OACI.

3.4. La mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources du Plan AFI SECFAL devrait susciter l'intérêt pour le Plan, accroître les contributions et attirer des financements adéquats pour la mise en œuvre de toutes les activités actuelles et futures du Plan.

3.5. Les projets initiés en 2017 dans les domaines de la sûreté de l'aviation et de la facilitation sont :

- a) **Mallette pédagogique de l'OACI sur le contrôle de l'authenticité et de la validité des documents de travail aux frontières aéroportuaires – Niveau 1- (2 sessions à Moshi en Tanzanie et à Abuja au Nigeria).**

- b) Renforcement durable de la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique à travers des ateliers de gestion des risques et la gestion des crises, (une session de formation et un atelier organisé à Dakar) ;**
- c) Séminaire juridique de l'OACI à l'intention de l'OACI sur la ratification des instruments et protocoles (1^{er} séminaire tenu à Nairobi au Kenya)**

3.6. La mise en œuvre des projets initiés en 2017 tel qu'indiqué au paragraphe 3.5 ci-dessus sera poursuivie en 2018 et de nouveaux projets seront entrepris après leur approbation par le Comité directeur. Les projets futurs à court et à long termes sont, notamment, les suivants :

- a) Mallette pédagogique de l'OACI sur le contrôle de l'authenticité et de la validité des documents de travail aux frontières aéroportuaires – Niveau 1- (2 sessions au Niger et au Botswana).**
- b) Renforcement durable de la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique à travers des ateliers sur la gestion des risques et la gestion des crises, (un atelier et une session de formation dans la région ESAF) ;**
- c) Séminaire juridique de l'OACI à l'intention de l'OACI sur la ratification des instruments et protocoles (2^e séminaire à Dakar, Sénégal) ;**
- d) Analyse consolidée et conjointe des besoins et mise en œuvre du programme APEX de sûreté ACI/Plan AFI SECFAL ;**
- e) Elaboration des programmes d'apprentissage électronique et de formation sur ordinateur en collaboration avec les partenaires et les donateurs;**
- f) Autres programmes/activités menées en partenariat avec d'autres institutions spécialisées de l'ONU et d'autres organisations internationales, en particulier le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, l'OIM, l'ONUUDC, l'OMD ou Interpol**

4. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur est invité à:

- a) Prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) Fournir des orientations et des conseils, et approuver la poursuite de la mise en œuvre des projets proposés dans le cadre du fonds du Plan AFI SECFAL
- c) Encourager les Etats membres, les organisations internationales et les partenaires à poursuivre leur contribution au Plan AFI SECFAL et soutenir ainsi les projets dans le domaine de la sûreté de l'aviation et la facilitation.

ACTIVITÉ 1 :

Formation basée sur les mallettes pédagogiques de l'OACI, *Contrôle de l'authenticité et de la validité des documents de voyage aux frontières aéroportuaires – Niveau 1*

1. Justification :

Les agents de contrôle de première ligne jouent un rôle essentiel dans l'examen initial des passagers franchissant la frontière et dans l'identification des individus qui voyageraient pour des objectifs illicites. On ne peut pas surestimer la nécessité de former ces agents à détecter un document frauduleux ou un imposteur et les besoins de formation identifiés sont énormes : chaque pays a des dizaines d'agents de première ligne qui s'acquittent de cette tâche essentielle, sans oublier le fait que le taux de rotation de cette la population cible de cette mallette pédagogique tend à être élevé.

Plusieurs pays manquent de compétences nationales pour la formation de ces agents, étant donné que l'examen des documents de voyage est un domaine hautement spécialisé. À cause de l'insuffisance des capacités, les agents de contrôle aux frontières ne possèdent pas les connaissances sur le contrôle opérationnel des passagers et les résultats attendus de cet exercice. Ces lacunes ont tendance à être exploitées par les terroristes et les criminels à travers l'utilisation frauduleuse des pièces d'identité et des documents de voyage.

Les objectifs de cette formation de quatre jours prodiguée aux agents de contrôle de première ligne de certains pays sont les suivants :

- Renforcer les compétences des agents de contrôle de première ligne issus des services de l'immigration et d'autres organes de contrôle aux frontières à examiner efficacement les documents de voyage ;
- Renforcer les capacités des Etats à prévenir et bloquer les déplacements des terroristes et des individus à haut risque tout en accélérant la circulation des voyageurs légitimes ;
- Aider les Etats membres à mieux respecter leurs obligations internationales ;
- Renforcer le partenariat avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la formation ;
- Délivrer des passeports biométriques, adhérer au RCP et se conformer au Doc 9303.

2. État de la mise en œuvre :

a) Moshi, Tanzanie - du 31 juillet au 4 août 2017 :

Cette formation a été organisée par le Centre africain de renforcement des capacités (ACBC) de l'OIM, basé à Moshi en Tanzanie. Elle a regroupé des participants venus de la Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda et issus des ministères et organismes responsables de la gestion du contrôles aux frontières, y compris les services de l'immigration, les autorités aéroportuaires, les douanes, la police et le secteur du transport aérien. Elle a été animée par deux instructeurs, à savoir **Francois Dery et Doug Scott**.

b) Nigéria : du 23 au 26 octobre 2017 :

La formation a regroupé des participants issus du personnel des Services de l'immigration du Nigéria (NIS), de l'Autorité fédérale des aéroports du Nigéria (FAAN), de l'Autorité de l'aviation civile du Nigéria (NCAA) et d'autres participants venus du Ghana. Elle était animée par les instructeurs **Doug Scott et Steve Hopkins**.

c) Niger – 2018 (Date à déterminer) :

Cette formation regroupera les participants venus du Niger, du Mali et du Tchad, et des consultations sont déjà en cours avec les États devant abriter la formation et le bureau régional WACAF sur la facilitation, le soutien logistique et d'autres questions.

Les activités de formation ont été conjointement coordonnées par le Bureau de la formation, la Section de la facilitation, les bureaux régionaux ESAF et WACAF, et dans le cas de la Tanzanie, la formation a été accueillie par l'OIM.

L'un des produits livrables du projet concerne l'identification des formateurs potentiels par les facilitateurs de la formation. Avec comme objectif de renforcer le pool d'Instructeurs qualifiés OACI afin d'assurer la formation et permettre un transfert de connaissances à l'intérieur des États et entre les États par le recours à des experts basés dans la région AFI pour animer les sessions de formation OACI.

3. Financement :

Ce projet est financé grâce aux contributions volontaires de l'Arabie Saoudite qui s'élèvent à 150 000 USD et ainsi que le Fonds volontaire de l'OACI après approbation par le Comité d'évaluation des projets et le Comité directeur.

ACTIVITÉ 2 :**Séminaires juridiques de l'OACI*****Justification :***

Les séminaires juridiques ont pour but d'informer les Etats sur les activités de l'OACI dans le domaine juridique. En particulier, les séminaires mettent en évidence, notamment, les avantages pour les Etats à devenir parties aux instruments juridiques internationaux adoptés par l'OACI, y compris la Convention de Beijing, le Protocole de Beijing et le Protocole de Montréal de 2014. Les séminaires donnent aussi un aperçu général des autres instruments juridiques de l'OACI relatifs aux menaces émergentes, et fournissent des informations sur la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux de droit aérien.

Ils ont regroupé les autorités responsables de la mise en œuvre du droit international aérien et des questions connexes dans les Etats. Ils ont été particulièrement utiles pour les responsables qui travaillent sur les questions de sûreté de l'aviation et la ratification des traités adoptés sous les auspices de l'OACI. Les séminaires ont été animés par des formateurs venus de la Direction des affaires juridiques de l'OACI et des experts des organisations partenaires

État de la mise en oeuvre :**1. Nairobi, Kenya, du 27 au 28 novembre 2017 :**

Le séminaire a été organisé avec succès au Complexe des Nations Unies à Gigiri à Nairobi au Kenya, et a regroupé 80 participants venus de 20 Etats et 3 organisations régionales de la région AFI. L'interprétation simultanée en français et en anglais était assurée lors des travaux.

2. Dakar, Sénégal, 2018 (Date à déterminer)

Ce séminaire sera ouvert à tous les Etats de la région AFI et l'interprétation simultanée des travaux en anglais et en français sera assurée.

Financement :

Le projet est financé par le Fonds du Plan AFI SECFAL en partenariat avec la Direction des affaires juridiques de l'OACI.

ACTIVITÉ 3 :**Renforcer durablement la sûreté de l'aviation à travers l'organisation des ateliers sur la sûreté de l'aviation et la facilitation.*****Justification :***

Le programme de travail du Plan AFI SECFAL qui s'étale sur huit ans (2015-2023) et la Déclaration et les Cibles de Windhoek sur la sûreté de l'aviation et la facilitation fixent des objectifs en ce qui concerne les éléments cruciaux du système de sûreté des États à travers diverses phases qui peuvent être résumés comme suit :

- Court terme : au 1^{er} décembre 2017 : 50 % des Etats AFI audités dans le cadre de l'USAP-CMA réalisent au moins le taux moyen mondial de mise en œuvre effective des EC
- Moyen terme : au 1^{er} décembre 2020 : 75 % des Etats AFI audités dans le cadre de l'USAP-CMA atteignent au moins le taux moyen mondial de mise en œuvre effective des EC
- Long terme : au 1^{er} décembre 2023 : 100 % des Etats AFI audités dans le cadre de l'USAP-CMA atteignent au moins le taux moyen mondial de mise en œuvre effective des EC.

Dans le but d'accélérer la réalisation des livrables à court terme (2015-2017), la 4^e réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL a adopté le programme de travail du Plan pour l'année 2017 comprenant les activités prioritaires à mettre en œuvre :

- a) Tous les États ont élaboré et approuvé des programmes nationaux : Programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC), Programme national de contrôle de qualité de la sûreté de l'aviation civile (PNCQSAC) et le Programme national de facilitation du transport aérien national (PNFTA)
- b) Organisation d'au moins un atelier sur la gestion des risques et d'une session de formation sur la gestion des crises au cours du premier trimestre 2017 dans le cadre du programme indicative du Groupe régional de travail sur la sûreté de l'aviation et la facilitation (RASFALG-AFI).

État de la mise en œuvre :

1. Une session de la formation sur la gestion des crises a été organisée à l'ASTC de Dakar au Sénégal du 30 octobre au 3 novembre 2017 ;
2. U atelier sur la gestion des risques a été organisé à l'ASTC de Dakar au Sénégal du 6 au 9 novembre 2017 ;
3. Une formation sur le Programme national de contrôle qualité de la sûreté de l'aviation civile (PNCQSAC) sera organisée à l'ASTC de Nairobi au Kenya au cours du 1^{er} trimestre 2018 ;
4. Une formation sur le Programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC) sera organisée durant le deuxième trimestre 2018 (l'ASTC de Nairobi pourrait abriter cette formation) ;

5. Une formation sur la gestion des crises se tiendra à l'ASTC de Johannesburg en Afrique du Sud durant le premier trimestre 2018
6. Un atelier sur la gestion des risques se tiendra probablement à l'ASTC de Nairobi durant le deuxième trimestre 2018

Financement :

Le projet sera financé par le fonds volontaires de l'Arabie Saoudite à hauteur de 150 000 USD et le Fonds volontaire de l'OACI après l'approbation du Comité d'évaluation des projets et du Comité directeur.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ACTIVITÉ 1

BUDGET DE FORMATION

FORMATIONS : Mallette pédagogique de l'OACI - Contrôle de l'authenticité et de la validité du document de voyage aux frontières aériennes

Objectif :

- 1- Aider les États membres dans la formation des agents de première ligne
- 2- Renforcer le pool des instructeurs OACI qualifiés pour animer cette formation

TANZANIE - Moshi (pour la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda)	Evaluation		
Description	Prix (US \$)	Nombre	Total en USD
Matériel didactique*	450,00	20	9 000,00
Restauration (20 USD/jour x 5 jours)	20,00	100	2 000,00
Divers			500,00
Per diem des instructeurs x 2 (9 jours)	140,00	18	2 520,00
Billets d'avion des instructeurs x 2, faux frais à l'arrivée 152 USD	3 750,00	2	7 500,00
Salaire des instructeurs x 2 (6 jours)	504,00	12	6 048,00
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>27 568,00</u>

* Outils de formation, fabrication du matériel didactique, transport, coût des activités d'appui.

NIGERIA - Lagos (Nigeria et Ghana)	Evaluation		
Description	Prix(USD)	Nombre	Total en USD
Matériel didactique*	450,00	20	9 000,00
Restauration (20 USD/jour x 4 jours)	20,00	80	1 600,00
Divers			500,00
Per diem des instructeurs x 2 (7 jours)	438,00	14	6 132 00
Billets d'avion des instructeurs x 2, faux frais à l'arrivée 152 USD	3 750,00	2	7 500,00
Salaire des instructeurs x 2 (5 jours)	504,00	10	5 040,00
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>29 772,00</u>

* Outils de formation, fabrication du matériel didactique, transport, coût des activités d'appui.

NIGER - Niamey (Mali, Niger et Tchad)	Evaluation		
Description	Prix (USD)	Nombre	Total en USD
Matériel didactique *	450,00	20	9 000,00
Restauration (20 USD/jour x 4 jours)	20,00	80	1 600,00
Divers			500,00
Per diem de l'instructeur (x 7 jours)**	228,00	7	1 596,00
Per diem de 2 instructeurs (7 jours)***	0,00	0	0,00
Billets d'avion des instructeurs x 2, faux frais à l'arrivée 152 USD	1 500,00	1	1 500,00
Salaire des instructeurs x 2 (5 jours)	0,00	0	0,00
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>14 196,00</u>
Estimation des coûts pour trois sessions de formation			<u>71 536,00</u>

ACTIVITE 2

SÉMINAIRES JURIDIQUES

1. Estimation des coûts pour le séminaire juridique - Nairobi

	Prix (USD)	Nombre	Total en USD
Billet d'avion Montréal-Nairobi-Montréal (classe affaires)	3500	2	7000
Per diem (5 jours) (300 USD/jour x 5 jours)	1500	2	3000
Recrutement de 3 interprètes (E/F, F/E) pour 2 jours	630	3	1890
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>11 890,00</u>

2. Estimation des coûts pour le séminaire juridique- Dakar

	Prix (USD)	Nombre	Total en USD
Billet d'avion Montréal-Nairobi-Montréal (classe affaires)	3500	2	7000
Per diem (5 jours) (300 USD/jour x 5 jours)	1500	2	3000
Recrutement de 3 interprètes (A/F, F/A) pour 2 jours	630	3	1890
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>11 890,00</u>

Note: Le budget du séminaire de Dakar peut être réduit si des mesures sont prises à l'avance et des billets d'avion moins cher pour les formateurs venant de Montréal.

ACTIVITÉ 3

RENFORCEMENT DURABLE DE LA SURETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE PAR L'ORGANISATION DES ATELIERS SUR LA SURETÉ DE L'AVIATION CIVILE ET LA FACILITATION.

I. Formation sur la gestion des crises

DESCRIPTION	Prix (USD)	Nombre	Total en USD
Billet d'avion: Pays-Dakar-Pays	818		818
Per diem pour un expert international	247	7	1 729
Per diem des experts locaux (25 % du taux de per diem à Dakar)	61,75	5	308,75
Restauration : 14 USD pour 20 participants et 2 instructeurs par jour	308	5	1 540
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>4 395,75</u>

II. Atelier sur la gestion des risques

	Price (USD)	Nombre	Total en USD
Billet d'avion : Pays-Dakar-Pays	818		818
Per diem pour un expert international	247	5	1 235
Per diem des experts locaux (25 % du taux de per diem à Dakar)	61,75	4	247
Restauration : 14 USD pour 20 participants et 2 instructeurs par jour	308	4	1 232
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>3 532,00</u>

Estimation totale des coûts pour deux sessions de formation	<u>7 927,75</u>
---	------------------------

ACTIVITÉ 4.

Atelier AVSEC approuvé par le Comité d'évaluation des 2018

I. Atelier sur le Programme national de sûreté de l'aviation civile – East African School of Aviation

	Prix (shilling kényan)	Nombre	Total (shilling kényan)
Pause-café et casse-croûtes de 10 h	250,00	80	20 000,00
Pause-café de 16 h	150,00	80	12 000,00
Eau en bouteille - 500ml	100,00	80	8 000,00
Buffet du déjeuner	650,00	80	52 000,00
Location Mandela Hall	10000,00	5	50 000,00
Transport des participants	100000,00	1	100 000,00
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>242 000,00</u> <u>environ 2 420</u> <u>USD</u>

2. Atelier sur le programme national de qualité de la sûreté de l'aviation civile - East African School of Aviation

	Prix(KSH)	Nombre	Total (KSHS)
Pause-café et casse-croûtes de 10 h	250,00	80	20 000,00
Pause-café de 16 h	150,00	80	12 000,00
Eau en bouteille – 500 ml	100,00	80	8 000,00
Buffet du déjeuner	650,00	80	52 000,00
Loacation Mandela hall	10 000,00	5	50 000,00
Transport des participants	100 000,00	1	100 000,00
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>242 000,00</u> <u>environ 2 420</u> <u>USD</u>

3. Atelier sur la gestion des crises - Airports Company, South Africa

	Prix (en rand)	Nombre	Total (en rand)
Petit-déjeuner d'accueil – ouverture de l'atelier	115,00	22	2 530,00
Rafraîchissements – 2 pause-café ; déjeuner; eau en bouteille	1 150,00	22	25 300,00
Papier– Blocs-note; stylos	35,00	22	770,00
<u>SOUS-TOTAL</u>			<u>28 600,00</u> <u>environ 1 420</u> <u>USD</u>